

Un livret militaire de 1833 découvert dans un grenier



Un livret militaire de 1833 découvert dans un grenier

Un lecteur nous a fait part d'une découverte dans un grenier : un livret militaire datant de 1833, sous le règne de Louis Philippe.

La couverture est un parchemin assez rigide qui porte les inscriptions suivantes :

- 20ème régiment d'infanterie de ligne
- 3ème bataillon – 5ème compagnie
- Nom du soldat : Félix B...
- Ce qu'il était : fusilier
- le numéro du fusil et du sabre
- la numéro matricule

Le service militaire en 1833 durait 7 ans.

La loi du 21 mars 1832 dit : « Tout français arrivé à l'âge de 20 ans doit le service militaire pendant 7 ans mais il peut se faire remplacer. »

C'est ainsi que les gens riches payaient quelqu'un pour faire le service militaire à leur place.

Ce n'était certainement pas le cas de Félix B. qui exerçait le métier de laboureur à Castelnavet.

Il était de la classe 1831, donc il devait être né en 1811 mais sur le livret militaire, à la rubrique « né le », on peut lire « non enregistré ».

Jusqu'à la Révolution, les actes d'État Civil étaient enregistrés par les curés mais le 20 septembre 1792, une loi ordonne l'enregistrement des actes d'État Civil par les services de la commune.

Un oubli ?

Dans le livret matricule, voici ce que l'on peut lire :

Effets de masse individuelle dont l'homme de nouvelle levée doit être pourvu :

Notes : la masse est l'ensemble du matériel qu'on doit donner au soldat et dont il est responsable

L'homme de nouvelle levée est un jeune qui vient d'être incorporé dans l'armée.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - chemises : 3 | - cordon de plumet et étui |
| - souliers : 2 paires | - tonnelet |
| - guêtres blanches : 1 | - cols noirs : 2 |
| - pantalons de drap | - couvre – giberne (boîte à cartouches) |
| - pantalons de toile | - serre-tête : 1 |
| - bonnet de police : 1 | - épinglette (aiguille qui servait à déboucher le trou du fusil par lequel on mettait le feu à la poudre) : 1 |
| - caleçon : 1 | - havresac (sac dans lequel on portait les objets militaires) : 1 |
| - bretelles de pantalon : 1 paire | - courroie de charge : 1 |

- pompons - couvre-shakot : 1 (le shakot est une coiffure militaire rigide)

- aigrettes et olives

- livret : 1

- épaulettes

Ce matériel est fourni au soldat.



Un havresac

On trouve aussi dans le livret la liste de ce que le soldat doit se procurer en plus à ses frais :

- deux mouchoirs de poche
- un martinet pour habit (pour battre les habits et enlever la poussière)
- une brosse d'habit
- une brosse double pour souliers
- une boîte à graisse
- une fiole à huile
- deux plombs de pierre à feu

Le soldat doit aussi avoir avec lui une trousse en veau garnie des objets ci-dessous :

- une patience : il s'agit d'une planchette avec une rainure terminée par un trou. On y fait passer plusieurs boutons que l'on peut ainsi astiquer ensemble
- une alène emmanchée
- trois aiguilles
- une pelote de fil noir / une pelote de fil blanc
- une paire de ciseaux / un dé à coudre
- un peigne à dégrasser
- des boutons de sous-pieds : ce sont des boutons qui attachent la bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le soulier et maintient les guêtres en place.
- une brosse à éclaircir les boutons (pour les faire briller)

Il est précisé aussi qu'"en campagne et en route, il aura toujours soin d'avoir dans son havresac au moins 4 onces de terre de pipe (120 g environ) et autant de cire à giberne pour les inspections."

Cette terre devait être utilisée pour frotter les boutons et les faire briller.

On voit dans la liste de ces effets l'importance que revêtait l'apparence du militaire !!!

Pierre DUPOUY